

2007/8611 - APPEL D'OFFRES RELATIF AU TRANSPORT PAR CARS, PRISE EN CHARGE DE L'HEBERGEMENT ET DES ENTrees DANS DES LIEUX CULTURELS DE L'ECOLE NATIONALE DES BEAUX ARTS SUR LE TEMPS SCOLAIRE ET POUR DES DEPLACEMENTS FRANCE (DIRECTION ACHATS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du 17 septembre 2007, vous avez approuvé le projet cité en objet.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 6 novembre 2007 a statué ainsi :

Lot n° 5 : Transport par cars, prise en charge de l'hébergement et des entrées dans des lieux culturels de l'Ecole Nationale des Beaux Arts sur le temps scolaire et pour des déplacements France :

Titulaire du marché : CARS FAURE
pour un montant de 3 000 € HT mini et 9 000 € HT maxi. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération n° 2006-6880 du 18 septembre 2006 ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 6 novembre 2007 ;

Ouï l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

M. le Maire est autorisé à signer :

- le marché relatif au transport par cars, prise en charge de l'hébergement et des entrées dans des lieux culturels de l'Ecole Nationale des Beaux Arts sur le temps scolaire et pour des déplacements France attribué à : CARS FAURE pour un montant de 3 000 € HT mini et 9 000 € HT maxi.

- les avenants et décisions de poursuivre éventuels et tous les actes contractuels s'y référant relatifs au transport par cars des élèves des écoles publiques de Lyon en temps périscolaire, au départ des 3^e et 6^e arrondissements de Lyon, dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

E. TETE